

## **FONDS D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS**

---

### **FONT EMELL EVIT GOUARNIÑ HA TALVOUDEKAAT AN TACHADOÙ NATUREL**

#### **BÉNÉFICIAIRES**

Communes et leurs groupements, associations, organismes publics.

#### **NATURE DES TRAVAUX**

- Acquisition d'espaces naturels ;
- Travaux de réhabilitation de site et d'aménagement pour l'accueil du public compatibles avec la fragilité des milieux naturels ;
- Études de gestion, d'aménagement et valorisation de sites naturels ;
- Prestations de conception et de réalisation d'une signalétique, d'un sentier pédagogique ou d'interprétation, d'applications et d'outils numériques.

#### **CRITÈRES DE RECEVABILITÉ**

Sont concernés : les sites géologiques remarquables et les espaces naturels emblématiques recensés dans les zonages suivants : ZNIEFF de type I et II, périmètres Natura 2000, zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles, zones RAMSAR.

#### **MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE**

- Subvention plafonnée.

#### **PIÈCES À FOURNIR**

- Description du projet ;
- Fiche financière ;
- Plans ;
- Délibération.

#### **DÉPÔT DE LA DEMANDE**

Président du Conseil départemental du Morbihan  
Direction des routes et de l'aménagement  
Service des espaces naturels sensibles  
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex  
Tél. : 02 97 54 82 93